Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260430-D_2026_35-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 30 avril 2026

Le trente avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Julia Le Cam, Yvon Le Cousse, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Thierry Riou, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.		
Procurations :	Jean-Pierre Gautier à Nicolas Inisan, Christophe Lepitre à Bernadette Auffret, Sébastien Le Roux à Damien Guehl		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	15/03/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-35	Classification : 7.2

Commission Communale des Impôts Directs : renouvellement
Vote à l'unanimité

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une instance consultative instituée dans chaque commune.

Elle a pour rôle principal de participer à l'évaluation des bases des impôts directs locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, etc.). Elle émet notamment des avis sur les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties, contribuant ainsi à garantir l'équité fiscale entre les contribuables.

Présidée par le Maire ou son représentant, elle comprend huit commissaires titulaires et autant de suppléants désignés par l'administration fiscale sur proposition du Conseil municipal.

Les personnes figurant sur le document annexé ont accepté de figurer sur la liste qui sera proposée à l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De proposer à l'administration fiscale la liste de contribuables annexée à la présente délibération en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

